

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction ressources humaines ; bureau politique de formation et de recrutement.*

INSTRUCTION N° 6515/DEF/DCSSA/RH/PFR modifiant l'instruction 19873/DEF/DCSSA/RH/PFR 5 décembre 2005 (BOC, p. 8663 ; BOEM 621-4*) relative à l'organisation des concours sur titres pour l'attribution des niveaux de qualification de praticien confirmé et de praticien certifié de médecine d'armée, de praticien certifié de qualification hospitalière, et de praticien certifié de recherches du service de santé des armées.

Du 13 avril 2006.

NOR D E F E 0 6 5 0 7 9 9 J

Précédent modificatif :

Instruction du 26 décembre 2005 (BOC/PP 17, 2006 , texte 1 .)

Mot(s) clef(s) : CONCOURS — PRATICIEN — SERVICE DE SANTE

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 4.

L'instruction 19873/DEF/DCSSA/RH/PFR du 05 décembre 2005 du 5 décembre 2005 est modifiée comme suit :

Article 10

Annonce des résultats

Remplacer le texte par le texte suivant :

« Dans l'attente de la publication des résultats au *Journal officiel*, la DCSSA, bureau politique de formation et de recrutement envoie un message d'information aux organismes (directions et hôpitaux) auxquels sont rattachés les candidats ».

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le médecin général, sous-direction ressources humaines,

Jean TOUZE.

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL : *sous-direction de la réglementation et de la gestion du service national.*

AVENANT au protocole d'accord du 3 juillet 2003 (BOC, p. 5199) portant sur la coopération entre la direction du service national et le commandement du service militaire adapté lors des journées d'appel de préparation à la défense.

Du 03 mai 2006.

NOR D E F H 0 6 5 0 9 1 2 X

Pièce jointe :

Une annexe.

Mot(s) clef(s) : JOURNEE - APPEL PREPARATION DE

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 106

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 5.

Le protocole du 03 juillet 2003 est modifié comme suit :

Remplacer l'annexe I par l'annexe I ci-jointe.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général de division, directeur du service national,

Jacques PÂRIS DE BOLLARDIERE.

Pour le ministre de l'outre-mer et par délégation :

Le général, commandant le service militaire adapté,

Rémy FRETILLE.